

COSME

2014-2020

Compétitivité des entreprises et des PME

COSME est le programme européen pour la compétitivité des entreprises et des PME pour la période 2014-2020. Il remplace en partie le programme pour l'entrepreneuriat et l'innovation (CIP 2007-2013) et intervient pour soutenir les entreprises dans leur création, leur croissance et leur internationalisation, en particulier les PME, et en complémentarité avec Horizon 2020.

Quels sont les objectifs du programme COSME ?

COSME vise à soutenir la création, la croissance et l'internationalisation des entreprises à travers quatre priorités :

- Améliorer l'accès au financement
- Améliorer l'accès aux marchés européen et mondiaux
- Améliorer les conditions-cadre pour la compétitivité et le développement durable des entreprises de l'Union
- Promouvoir l'esprit d'entreprise et la culture entrepreneuriale

Quelles sont les activités du programme ?

Faciliter l'accès des PME au financement

Ce volet soutient des actions ayant pour but de faciliter et d'améliorer l'accès au financement pour les PME dans leurs phases de démarrage, de croissance et de transmission. Deux instruments financiers sont dédiés à ce volet du programme COSME :

- o Une **facilité « garantie de prêts »** visant à offrir des garanties ou des contre-garanties pour le financement par l'emprunt. Cet instrument a pour objectif de réduire les difficultés d'accès au financement des PME. La facilité "garanties de prêts" est mise à disposition par des intermédiaires tels que les banques, les sociétés de garanties, sociétés de location-vente, afin d'augmenter le nombre de prêts à destination des PME.

- Une **facilité « capital-risque »** met à disposition des PME un financement en fonds propres notamment sous la forme de prêts proposés par des intermédiaires.

Ces instruments sont gérés par la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) qui en délèguent la mise en œuvre à des intermédiaires financiers dans chaque Etat membre.

Le portail suivant recense les intermédiaires financiers mettant à disposition les instruments financiers de l'Union européenne, par Etat membre :

http://europa.eu/youreurope/business/funding-grants/access-to-finance/index_fr.htm

Améliorer l'accès aux marchés

Ce volet vise à soutenir des actions destinées à améliorer l'accès des PME aux marchés à l'intérieur et en dehors de l'Union européenne. Ces actions concernent notamment des sessions d'information et de sensibilisation aux programmes européens, aux obstacles existants à l'entrée sur les marchés tiers, au droit et normes de l'Union européenne.

Ces actions sont en partie assurées par le réseau EEN –*Entreprise Europe Network* – Réseau Entreprise Europe. Ce réseau a pour objectif de fournir des services de soutien aux PME cherchant à explorer les opportunités existant au sein du marché intérieur et dans les pays tiers. Ces réseaux sont constitués, dans 54 pays, d'organisations spécialisées dans le soutien aux entreprises. Ils regroupent notamment des chambres de commerce et d'industrie, des agences régionales de développement et des centres technologiques.

Le Réseau Entreprise Europe dépend de la Direction générale Marché Intérieur, Industrie, Entrepreneuriat, PME (DG GROW) de la Commission européenne, et est géré par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME).

- Pour plus d'informations sur le réseau EEN : <http://een.ec.europa.eu/>
- En Région Nouvelle-Aquitaine : EEN Sud-Ouest France - www.entreprise-europe-sud-ouest.fr

Améliorer l'environnement des entreprises

Ce volet a pour objectif de soutenir des actions visant à améliorer les conditions-cadres pour la compétitivité et la durabilité des entreprises, en particulier les PME, de l'Union européenne. Ces actions ont pour but de renforcer l'efficacité, la cohérence, la coordination et l'homogénéité des politiques nationales et régionales pour la promotion de la compétitivité, la durabilité et la croissance des entreprises européennes.

Plusieurs types de mesures sont financés :

- Coopération sur les politiques ayant un impact sur la compétitivité et la durabilité des entreprises, par des échanges de bonnes pratiques, des projets de collaboration entre **clusters et pôles de compétitivité (interclustering)**, le développement de **produits et services durables**, de l'**efficacité énergétique** et de la **responsabilité sociale des entreprises**

- Coopération en matière de compétitivité entre les Etats membres de l'UE et les partenaires commerciaux de l'Union dans le monde
- Amélioration des politiques en faveur des PME
- Soutien aux actions des Etats membres visant à faire émerger des industries compétitives à potentiel commercial.

Actions spécifiquement destinées au secteur du tourisme

Ce volet met également en place des actions sectorielles destinées à améliorer la compétitivité et la durabilité du tourisme en Europe, contribuant aux objectifs suivants :

- Augmenter les flux touristiques en basse et moyenne saison au sein de l'UE et en provenance de pays tiers, plus particulièrement concernant les jeunes et les séniors.
- Diversifier l'offre et les produits touristiques européens
 - Produits touristiques transnationaux durables : l'accent est mis sur le patrimoine, le tourisme maritime, le tourisme d'affaire, le sport, le patrimoine industriel avec l'objectif de mêler tourisme et industries culturelles et créatives
 - Label des « Destinations européennes d'excellence »
- Améliorer la qualité, la durabilité, l'accessibilité, les compétences, l'information et l'innovation dans le tourisme
- Renforcer la connaissance socio-économique du secteur
- Améliorer la visibilité de l'Europe comme destination touristique et celle de ses diverses destinations

Promouvoir l'esprit l'entreprise

Ce volet finance des actions visant le développement de compétences entrepreneuriales et la formation à l'esprit d'entreprise. Ces actions sont prioritairement destinées aux entrepreneurs potentiels, aux nouveaux entrepreneurs, aux jeunes, aux femmes entrepreneurs et aux publics cibles tels que les personnes âgées, les migrants. L'entrepreneuriat social est également inclus dans ces actions.

Des projets de mobilité destinés aux nouveaux entrepreneurs pourront être soutenus via « **Erasmus pour les jeunes entrepreneurs** », ainsi que des programmes de formation et d'éducation à l'entrepreneuriat, des réseaux européens de conseil aux entrepreneurs...

Qui peut participer ?

Structures éligibles :

- PME
- Entrepreneurs
- organisations de soutien aux entreprises
- administrations régionales et nationales

Les entités établies dans les pays suivants peuvent participer au programme COSME :

- Les 28 Etats membres de l'UE
- Les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) membres de l'Espace économique européen (EEE) : Norvège, Islande, Liechtenstein ; et autres pays européens lorsque les accords et les procédures le permettent
- Les pays en voie d'adhésion, les pays candidats et candidats conformément aux accords établis avec l'UE
- Les pays relevant de la politique européenne de voisinage, sous réserve de la conclusion d'accords concernant la participation de ces pays aux programmes de l'UE

Liste des pays tiers ayant signé un accord pour participer au programme à jour du 18 décembre 2017 (en anglais):

<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/21365?locale=en>

Quel est le budget du programme ?

Le budget total alloué au programme COSME pour la période 2014-2020 est de 2,3 milliards €. Au moins 60% de ce budget, soit 1,38 milliard €, sont alloués aux instruments financiers de garantie de prêts et de capital-risque.

Le budget du programme COSME pour l'année 2018 est de 319 000 000 €.

Comment bénéficier du programme ?

Dans le cadre de ses quatre volets, le programme COSME fait l'objet d'appels à projets, d'appels d'offres, d'appels à manifestation d'intérêts, de mesures de soutien à des réseaux européens et à des actions de la Commission européenne.

Toutes les activités du programme sont décrites dans un programme de travail annuel, listant les actions qui seront financées et en donnant un calendrier approximatif.

Le programme COSME est en partie mis en œuvre par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME).

Les appels à projets découlent du programme de travail 2018 ainsi que du programme Horizon 2020 (actions autres).

Appel à projets		Budget	Date d'ouverture	Date limite de dépôt
Clusters	Programme européen d'excellence des clusters : développement de projets de labellisation des clusters, en particulier dans les régions moins développées.	1 200 000 €	Trimestre 4 2017	Trimestre 4-1 2017/2018
	Partenariats stratégiques de clusters européens pour les investissements dans la spécialisation intelligente : coopération entre clusters autour de thématiques prioritaires liées à la modernisation industrielle	2 800 000 €	23 mars 2017	8 mars 2018

Quels sont les documents clés du programme ?

- Règlement n°1287/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013, établissant le programme COSME :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013R1287&from=FR>

- Le programme de travail COSME pour l'année 2018 (en anglais) :

<http://www.ipyme.org/es-ES/UnionEuropea/UnionEuropea/PoliticaEuropea/Marco/Documents/Work-Programme-2018.pdf>

Quels sont les contacts clés ?

- Site COSME de la Commission européenne

Site internet : http://ec.europa.eu/growth/smes/cosme/index_en.htm

- Agence exécutive pour les PME (EASME)

Site Internet : <http://ec.europa.eu/easme/>

Courriel : EASME-COSME-ENQUIRIES@ec.europa.eu

- Appels à projets en cours gérées par l'agence EASME

Site Internet : <https://ec.europa.eu/easme/en/tenders>